

Procès-Verbal

Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg

Lundi 30 mars 2015

à 19 h 00'

**Espace Culturel « Porte de la Moselle »
Danne et Quatre Vents**

Présents :

Président : M. Dany KOCHER.

Vice-Présidents : MM. Christian UNTEREINER, Régis IDOUX, Eric WEBER, Claude HELMBOLD.

Autres membres titulaires :

M. CARABIN Michel, commune d'Arzviller.

M. HAMM Ernest, commune de Berling.

M. ALLARD Antoine, commune de Brouviller.

Mmes JACQUEMIN Christelle, FLAMENT Marie-Claude, ROBINET Sonia, MM. WEBER Joseph, ZOTT Patrick, commune de Dabo.

M. JACOB Jean-Luc, commune de Danne et Quatre Vents.

M. MARTIN Pierre, commune de Dannelbourg.

M. FRIES Christian, commune de Garrebourg.

M. FIRDION Yvon, commune de Guntzviller.

M. DISTEL Patrick, commune de Hangviller.

M. WITTMANN Michel, commune de Haselbourg.

M. KALCH Bernard, commune de Henridorff.

M. BRENOT Roger, commune de Hultehouse.

M. MOUTIER Joseph, commune de Lutzelbourg.

M. BERGER Roger, commune de Mittelbronn.

Mmes SCHNEIDER Josiane, GULLY Odette, MEUNIER Nadine, MENRATH Patrice-Elisabeth, PARISOT-BRULEY Sandra, et MM. MASSON Didier, SCHNEIDER Jean-Marc, KLEIN Jean-Pierre, DIETRICH Francis, SCHNEIDER Rémy, VIALANEIX Patrick, commune de Phalsbourg.

M. PFEIFFER Gérard, commune de Saint Jean Kourtzerode.

M. FIXARIS Gilbert, commune de Saint Louis.

M. DEMOULIN Sylvain, commune de Vesheim.

M. BREIDENSTEIN René, commune de Vilsberg.

M. SCHEID Gérard, commune de Waltembourg.

M. SIFFERMANN Eric, commune de Wintersbourg.

M. MULLER Joël, commune de Zilling.

Membres titulaires excusés

M. KUCHLY Denis, commune de Hérange.
M. HEMMERTER Norbert, commune de Metting.
Mme LEHE Christiane, commune de Phalsbourg.

Membres suppléants présents ayant pris part au vote :

Néant

Membres titulaires ayant reçu procuration d'un titulaire absent :

Néant

Membres suppléants présents n'ayant pas pris part au vote :

M. KLEIN Denis, commune de Bourscheid
M. VAL Stéphane, commune de Brouviller.
M. WURTH Pierre, commune de Guntzviller.
M. EON Yannick, commune de Henridorff.
M. GERARD Nicolas, commune de Hultehouse.
M. LEOPOLD Vincent, commune de Lixheim.
M. WAGNER Roland, commune de Lutzelbourg.
M. DREYS Michel, commune de Mittebronn.
M. BOURGEOIS Pierre, commune de Saint Jean Kourtzerode.
M. WISHAAPT André, commune de Saint Louis.
Mme FLAUSS Bernadette, commune de Vesheim.
M. LEYENDECKER Vincent, commune de Waltembourg.
M. SOULIER André, commune de Wintersbourg.
M. SCHMIDT Lothaire, commune de Zilling.

Autres personnes présentes :

Membres du conseil municipal de Danne et Quatre Vents.
Catherine GOSSE, Directrice de la Communauté de Communes

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de votants : 41

Date de convocation : 16 mars 2015.

Date de transmission en Sous-préfecture : 03 avril 2015

Date d'affichage : 2 avril 2015.

La lieutenant Stéphanie List est venue présenter aux élus le compte rendu de l'activité de la Communauté de brigade de gendarmerie 2014.

Par ailleurs et suite aux interrogations régulières des élus sur le bienfondé de la cotisation annuelle versée à l'association « Maison de l'Emploi », le président de l'association Mr Marty et sa directrice, Mme Berger, sont venus présenter le fonctionnement de la « Maison de l'Emploi » et répondre aux questions.

Les missions principales sont la cyber base à Sarrebourg, les permanences délocalisées, l'aide à la mise en place des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics, la promotion de métiers comme par exemple celui de boulanger.

Dany Kocher propose à l'issue de cet exposé, qu'un vote soit organisé lors de la prochaine séance du conseil communautaire pour décider de la poursuite ou non de notre participation à cette structure.

Nomination secrétaire de séance (2015-2-019)

Le Conseil Communautaire, après délibération, nomme Catherine GOSSE, secrétaire de séance du Conseil Communautaire.

Après présentation,

Après débat, Adopté à l'unanimité.

1. Approbation conseil du 23 février 2015 à Dannelbourg (2015-2-020)

Conformément au règlement intérieur et constatant qu'aucune demande de modification n'a été signalée, proposition est faite d'approuver le compte rendu du conseil du 23 février 2015 qui s'est tenu à Dannelbourg.

Après présentation,

Après débat, Adopté à l'unanimité.

2. Finances

2.1. Vote des taux additionnels (2015-2-021)

Au regard de la situation financière et des programmes d'investissement prévus en 2015, Monsieur le Président propose aux conseillers de maintenir et de reconduire les taux existants pour l'exercice 2015 :

Taxe d'habitation :	1,19 %
Taxe foncière :	0,788 %
Taxe foncière non bâtie :	5,22 %
Taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :	1,18 %
Fiscalité Professionnelle de Zone :	8,46 %

Après présentation,

Après débat, Adopté à l'unanimité.

2.2. Budgets primitifs

2.2.1. Budget général (M14) (2015-2-022)

M. Claude HELMBOLD, Vice-Président en charge des finances, commente le Budget Primitif 2015 du Budget Général qui a été transmis avec l'ordre du jour afin de permettre à chacun d'en prendre connaissance avant le Conseil de Communauté qui procède au vote.

Après présentation,

Après débat, Adopté à l'unanimité.

2.2.2. Budget annexe « Chèvrerie » (2015-2-023)

M. Claude HELMBOLD, vice-Président en charge des finances, commente le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe « Chèvrerie » qui a été transmis avec l'ordre du jour afin de permettre à chacun d'en prendre connaissance avant le Conseil de Communauté qui procède au vote.

Après présentation,

Après débat, Adopté à l'unanimité.

2.3. Admission en non-valeur (2015-2-024)

Monsieur le Trésorier Receveur de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg a communiqué une liste nominative de personnes qui ne peuvent et ne pourront être recouvrées au titre des exercices 2011 à 2015 de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères dont le montant total s'élève à 1.727,27 €. Une liste des redevables concernés par commune est remise aux élus concernés dans leur commune.

De fait, Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté que cette liste soit admise en non-valeurs.

Pour	40
Contre	0
Abstention	1 (Didier MASSON)

2.4. Fixation de la durée d'amortissement des biens de la Médiathèque de Phalsbourg et de l'Ecole de musique mis à disposition par la Ville de Phalsbourg (2015-2-025)

Proposition est faite aux conseillers communautaires de maintenir les durées d'amortissements de la Ville de Phalsbourg concernant les biens de la Médiathèque de Phalsbourg et de l'Ecole de musique mis à disposition par la Ville de Phalsbourg à la Communauté de Communes.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

2.5. Remboursement de frais engagés (2015-2-026)

Proposition est faite aux conseillers communautaires de procéder au remboursement de frais engagés par M. Christian UNTEREINER dont le montant s'élève à 643,70 € au titre des déplacements à Metz pour les réunions de la Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels.

Pour	39
Contre	1 (Antoine ALLARD)
Abstention	1 (Didier MASSON)

3. Développement Economique : Maison de l'Emploi : contribution 2015 (2015-2-027)

La Communauté de Communes est membre de la Maison de l'Emploi du sud Mosellan depuis fin de l'année 2006. Les Communautés de Communes participent obligatoirement aux frais d'investissement et de fonctionnement de la Maison de l'Emploi.

Par conséquent, proposition est faite aux conseillers communautaires de prévoir une participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg d'un montant de 33.449,22 € pour l'année 2015.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

4. Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg : contribution 2015 (2015-2-028)

Proposition est faite aux conseillers communautaires de verser 32.527 € au titre de la contribution en tant que membre de ce syndicat. Il est rappelé que cette contribution est calculée selon deux critères : la population et le potentiel fiscal des collectivités membres. Les membres sont les 6 Communautés de Communes de l'Arrondissement de Sarrebourg.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

5. Syndicat Mixte de la ZAI Grand Horizons : contribution 2015 (2015-2-029)

Proposition est faite aux conseillers communautaires de verser 64.560,10 € au titre de la contribution 2015 en tant que membre de ce syndicat. Il est rappelé que cette contribution est calculée selon le potentiel fiscal des collectivités membres.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

6. Echange parcelles Etat (Vallée des Eclusiers) avec 2c2p (commune de Lutzelbourg) (2015-2-030)

Dans le cadre d'un échange de terrains entre la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg et l'Etat Ministère de l'Agriculture, dossier avec un accord de principe du 23 septembre 2010 du Ministère de l'Agriculture. Cet échange est réalisé à valeur égale et sans soulte. Il est donc, proposé au Conseil de Communauté l'échange suivant :

Terrains propriété de la Communauté de Commune

Territoire communal de Lutzelbourg

Section	Parcelle	Lieu dit	Surface en ha
6	48	Galgenfeld	0,7526
	52		0,3955
	53		0,0915
	54		0,2186
	55		0,0671
Total			1,5253

Terrains appartenant à l'Etat Ministère de l'Agriculture forêt domaniale de Phalsbourg
Territoire communal de Saint Louis

Section	Parcelle	Lieu dit	Surface en ha
8	6	Ancien canal	0,5460
	7		0,0030
	9		0,0114
	288		0,8000
Total			1,3604

Proposition est faite aux conseillers communautaires d'approuver l'échange foncier avec l'Etat et d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après présentation,

Après débat, Adopté à l'unanimité.

7. Création d'un service commun au titre de l'instruction pour des Autorisations des Droits du Sol (2015-2-031)

En application de la loi ALUR, les services de la DDT vont progressivement cesser l'instruction des Autorisations des Droits du Sol des communes. Au 01 juillet 2015, 9 communes de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg sont concernées par l'arrêt de cette instruction ce qui représente 70 % d'un Equivalent Temps Plein. Les maires concernés réunis le 26 février, souhaitent que la Communauté de Communes crée un service instructeur tout en laissant au maire le pouvoir de signer les actes.

Par conséquent, proposition est faite aux conseillers communautaires d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la création de ce service commun. Des conventions entre la Communauté de Communes et les communes intéressées seront établies afin d'établir les engagements réciproques.

Après présentation,

Après débat, Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Président, clôt la séance à 22 h 15, remercie l'équipe municipale de Danne et Quatre Vents et invite les élus à partager le verre de l'amitié.